

Février
2021

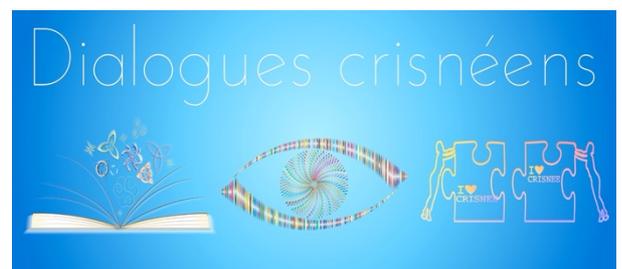
ADNI

AUX DERNIERES NOUVELLES

La Mobilité @ Crisnée constitue un enjeu essentiel du vivre ensemble. Dès que l'on passe le pas de la porte pour se rendre au travail, aller à l'école, faire ses courses, profiter du plaisir simple d'une promenade, on devient acteur de la mobilité, soit comme piéton, soit comme automobiliste ou comme cycliste en changeant parfois de statut en l'espace de quelques minutes.

La route est un merveilleux vecteur de liberté mais elle est aussi vecteur de dangers divers. Notre réseau routier présente des forces mais aussi des faiblesses. Durant ces dernières années, de nombreuses actions et aménagements ont été réalisés pour tenter de réduire les risques d'accidents et offrir une mobilité plus agréable tels que :

- les ronds-points de l'Europe (sortie de l'autoroute) et des Citoyens (carrefour N3/N614) réalisés au début des années 2000
- le trottoir sécurisé reliant Kemexhe à Fize-le-Marsal,
- l'asphaltage de la quasi-totalité de nos trottoirs
- le verdissement de la place de la Marsalle
- la création chemins « Mobilité douce only »
- l'installation de potelets en divers endroits
- la mise en couleur des bordures des principaux carrefours de nos villages
- la création d'une zone 30km/h reliant les 3 écoles
- la mise en zone 30 km/h de certains quartiers pendant l'été
- l'installation de miroirs
- la pose de billes en verre qui réfléchissent la lumière des phares dans les carrefours où il n'y a pas d'éclairage public
- l'éclairage renforcé de certains carrefours
- la création d'un îlot directionnel au carrefour des rues Joseph Wauters, de la Ville et François Gilon
- l'incitation à la pratique du vélo
- l'achat de draisennes pour les nouveaux-nés
- la présence de deux radars automatiques
- etc...



Hélas, à entendre ou lire certains commentaires tels que... « On roule trop vite », « On préfère son rétroviseur à la vie d'un enfant et donc on gare sa voiture sur le trottoir », « les bus roulent trop vite », « les camions passent dans les villages et provoquent des fissures dans toute ma maison », « les engins agricoles sont démesurés », « la police ne fait rien », « la commune ne fait rien et laisse tout faire », « on doit attendre un mort avant de réagir », etc... ces actions et ces aménagements ne semblent pas suffire aux yeux de certaines et certains d'entre vous.

Alors la commune vous dit chiche ! Vous, nous, toutes et tous étant usagers de la route, définissons ensemble un nouveau plan de mobilité pour Crisnée, soumettons-le au vote de tous les habitants de la commune âgés de 16 ans plus et puis mettons-le en application ! Un questionnaire participatif vous sera remis dans les prochains jours.



Regard sur l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) et sur Crisalée, la section Titres-Services de Crisnée

Le dispositif ALE met en relation des travailleurs et des utilisateurs dans le cadre de la réalisation d'activités telles que petits travaux d'entretien de jardin, de bricolage, garderie d'enfants dans les écoles, aide à la garde ou l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades ou handicapées, et permet à des demandeurs d'emploi

(respectant certaines conditions) et à des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) de prêter des heures de travail et de se réinsérer socio-professionnellement.

Le citoyen, les autorités locales (communes, CPAS), les ASBL et autres associations non-commerciales, les écoles ainsi que les horticulteurs et agriculteurs peuvent faire appel à des travailleurs ALE ; à cette liste et vu la crise sanitaire due au COVID 19, s'ajoute des structures agréées par l'AViQ (jusqu'au 30 juin 2021).

Un chèque ALE coûte 5,95€ et est déductible à 30%.

A Crisnée, en 2020, les travailleurs ALE ont prestés environ 8000 heures de travail.

En 2009, la section Titres-Services ***Crisalée*** a vu le jour ...

Actuellement, l'équipe est composée de 48 travailleurs et travailleuses engagés sous contrat qui peuvent effectuer du nettoyage, la lessive et le repassage, des petits travaux de couture, la préparation des repas, les courses ménagères ainsi que le transport de personne à mobilité réduite. Notre équipe compte également deux administratifs.

En 2020, environ 40.000 heures de travail ont été prestées auprès des utilisateurs.

Un titre-service coûte 9€ et est déductible à 10%.

Notre particularité ... les travailleurs et travailleuses peuvent bénéficier d'un vélo électrique pour effectuer leurs déplacements professionnels ; en 2020, nos travailleuses ont effectué près de 10.500 km !



Renseignements : Hervé Léonard - 04/229.48.16

Prévention inondations

Ca y est ! Le bassin d'orage situé le long du chemin du Bac des Macrâles est équipé de deux pompes automatiques alimentées par l'énergie produite par nos panneaux photovoltaïques situés sur le toit du hangar communal.

Ces pompes, installées sur un radeau entièrement conçu et fabriqué par notre Service travaux, ont une capacité d'évacuation cumulée de 320 mètres cubes d'eau à l'heure. Avec ce système, nous créons une réserve capacitaire bien utile en cas d'orages violents.

Résultat : un débit mieux régulé qui permet de réduire l'important volume d'eau convergeant dans le bas de la rue de la Ville en cas de gros orages.



La bibliothèque communale Annie Delhez

La bibliothèque Annie Delhez fait partie du Réseau de Lecture Publique de Hesbaye.

Catalogue en ligne -ressources numériques (e-books, cours en ligne, tutos....) - agenda-Take Away et bien d'autres services en ligne www.mabibli.be



Dans des locaux agréables comprenant une section « Adultes » et une section «Jeunesse », plus de 16 000 titres sont mis à votre disposition. De plus, la participation au Prêt Inter Bibliothèques permet de faire venir pour vous des livres appartenant à d'autres bibliothèques. Une belle sélection d'ouvrages récents et variés vous est proposée : livres récréatifs (romans, bd, albums) mais aussi documentaires traitant de sujets très divers.

Ouverte à tous dès le plus jeune âge, habitants de Crisnée ou non, la bibliothèque est là pour répondre à vos envies et besoins de lecture. La bibliothécaire vous reçoit, vous conseille dans vos choix, vous fait des suggestions et vous aide dans vos recherches.

Pour vous inscrire, rien de plus simple ! Votre carte d'identité et 6 € de cotisation annuelle si vous avez plus de 18 ans ; les prêts, d'une durée de 28 jours (avec possibilité de prolongation), sont gratuits.

Heures d'ouverture : Lundi de 9 h à 12 h - Mercredi de 16 h à 18 h 30 - Samedi de 13 h à 16 h
Rue Vincent Bonnechère, 14. 4367 Crisnée (Kemexhe) Contact : bibliotheque.crisnee@gmail.com
04/257.74.34



Bonne Saint-Valentin à Crisnée

Même si la plupart des Belges considèrent la Saint-Valentin comme une fête purement commerciale, ils sont aussi nombreux à la célébrer. À grand renfort de fleurs, de chocolats, d'invitations au restaurant, de déclarations d'amour ou de petits cadeaux sexy. Et si l'opinion des Belges concernant cette fête est ambiguë, c'est peut-être parce que son origine reste floue.

Pour certains en effet, l'origine de la Saint-Valentin serait païenne. Elle remonterait à la Rome antique. À cette époque, on fêtait les Lupercales entre le 13 et le 15 février de chaque année. Une fête bien moins romantique que notre Saint-Valentin. Un bouc était alors sacrifié dans la grotte dans laquelle, selon la légende, la louve avait allaité Romulus et Rémus. Enduits du sang de ce bouc, les jeunes gens de bonne famille couraient ensuite les rues pour fouetter les femmes de lanières de peau. Objectif : les rendre fécondes ! C'est également ce jour que les jeunes gens tiraient au sort le nom de celle qui serait leur partenaire pour le restant de l'année...

D'autres affirment que nous devons la Saint-Valentin à un martyr de l'Église catholique, Valentinus. Alors que l'empereur romain Claudius II avait interdit les mariages -- pour encourager les soldats à partir plus nombreux à la guerre --, ce prêtre aurait en effet continué sous cape à marier les amoureux. Un engagement qui lui aurait valu l'emprisonnement puis l'exécution... un 14 février. Puis, le pape aurait aboli les Lupercales et nommé Saint-Valentin, saint patron des amoureux.

Cette fête que nous sommes aujourd'hui si nombreux à considérer comme une fête commerciale est pourtant une véritable coutume depuis le Moyen Âge. Des processions sont même organisées pour célébrer les amoureux. Et des parties de cache-cache entre célibataires sont destinées à permettre à chacun de trouver l'âme sœur. À partir du XIXe siècle, la pratique de l'échange de petits mots d'amour se développe. Et les « Valentines », ces cartes portant des mots doux, deviennent les symboles de la Saint-Valentin. Aux États-Unis, il est de coutume d'en offrir à toutes les personnes aimées, au sens large du terme.

Nous vous invitons pour cette édition 2021 un peu particulière à visiter nos commerçants locaux pour vos achats de fleurs, chocolats ou repas à emporter.

Bonne Saint-Valentin à Crisnée ou ailleurs...

Les peines de travail – La commune de Crisnée et « La Noria » unissent leurs efforts

Depuis un peu plus d'un an, la commune de Crisnée participe au développement d'une Justice de proximité, via son partenariat avec « La Noria », service d'encadrement de mesures et peines alternatives créé en 1996 par la commune de Chaudfontaine, une des premières entités locales à s'investir dans le secteur des mesures alternatives.

A l'époque, les alternatives à la détention étaient encore des initiatives expérimentales, soutenues par quelques substituts et magistrats, alors perçus comme des novateurs en matière de diversification de l'arsenal pénal et judiciaire. Il faudra attendre l'introduction dans le code pénal, en 2004, de la peine de travail en tant que peine autonome, pour que la loi donne une véritable légitimité au secteur.

Près de 25 ans après sa création, le service est maintenant présent sur 13 villes et communes de l'arrondissement judiciaire de Liège. Chaque année, il permet à plus de 1000 justiciables - condamnés à une peine de travail ou orientés dans le cadre d'une médiation pénale - d'effectuer bénévolement des prestations citoyennes au profit de la collectivité (nettoyage des cimetières, distribution de flyers, opérations propreté, aide dans les hôpitaux, le travail administratif, soutien aux clubs sportifs...).

Pour certains prestataires, cette immersion dans un service communal ou une asbl représente une première « expérience » professionnelle, une première confrontation à la réalité du monde du travail. Les objectifs sont alors multiples : insertion sociale, valorisation par la réalisation d'un travail qui a du sens et une utilité manifeste, structuration dans le temps... Quant aux justiciables qui exercent déjà une activité professionnelle, les prestations peuvent s'effectuer durant les week-ends et les congés. Ce qui n'enlève en rien l'idée de réparation ou de conscientisation de la part des auteurs d'infraction. Et, dans tous les cas, on répond à la volonté du législateur de lutter contre l'impunité.

Au niveau de la nature des faits commis, les infractions au code de la route représentent la majorité des mandats pris en charge par le service.



Quant à la philosophie du service « La Noria », elle est simple : quelle que soit la nature de l'infraction commise et le cheminement de vie des prestataires, le service accorde une attention toute particulière à la responsabilisation des justiciables tout en défendant les valeurs de respect, de solidarité, de bienveillance, d'équité et de réciprocité. Si le juge, en prononçant une sanction, se base sur des faits « antérieurs », l'approche des travailleurs sociaux de « La Noria », elle, se concentre sur « l'avenir » !

A Crisnée, l'organisation des peines de travail est gérée par le Service travaux. Grâce à sa disponibilité, les peines de travail peuvent être effectuées du lundi au samedi. Si vous souhaitez en savoir davantage sur « La Noria », n'hésitez pas à regarder l'interview de Lissia Mauer, responsable de « La Noria », disponible sur la page Facebook de la commune de Crisnée.

La cotisation annuelle versée par la commune de Crisnée à « La Noria » s'élève à 2.717,09 euros. Au regard du nombre d'heures prestées, cette cotisation est largement compensée.

(*) www.larousse.fr **noria** : Appareil destiné à élever l'eau des puits, constitué de godets attachés sur une chaîne sans fin qu'entraîne une roue placée au-dessus du puits. (Les godets plongent renversés dans l'eau, remontent pleins et se déversent dans un réservoir en passant sur la roue.).

